

Demande de certification d'un site d'habitation aménagé et entretenu de manière proche du naturel

En projet :
«Certificat pour la nature en ville et le climat urbain »

« Nous désirons faire certifier notre site d'habitation, car il est proche de l'état naturel. »

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de certification sont conformes et nous nous engageons à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie sur notre site d'activité.

Propriétaire

Dénomination du site d'habitation

NPA / Lieu

Date

Signature

Tampon de l'entreprise

Veillez renvoyer le présent formulaire de demande de certification dûment complété, un plan du site indiquant les surfaces naturelles (type, superficie, liste des plantes et/ou semences) ainsi qu'un dossier photo à l'adresse suivante:

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux
info@natureeteconomie.ch

Indications relatives au site d'habitation, à sa régie immobilière et à son entretien

Dénomination du site d'habitation

Canton

Propriétaire

Nombre d'appartements

Rue et n° / case postale

Année de construction

NPA / Lieu

Site internet

Adresse de facturation (forfait de certification et cotisation annuelle)

Gérance / régie immobilière

Raison sociale de l'entreprise

NPA / Lieu

Personne de contact

Adresse courriel (personne de contact)

Titre ou fonction (personne de contact)

Numéro de téléphone (personne de contact)

Rue et n° / case postale

Entretien du site

Raison sociale de l'entreprise

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction (personne de contact)

NPA / Lieu

Adresse courriel (personne de contact)

Canton

Numéro de téléphone (personne de contact)

Planification du site

Raison sociale de l'entreprise

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction (personne de contact)

NPA / Lieu

Adresse courriel (personne de contact)

Canton

Numéro de téléphone (personne de contact)

Surfaces totales du site

a Surfaces des bâtiments	m²
b Surfaces extérieures (surfaces résiduelles, sans bâtiments)	m²
c Surface de la parcelle (ou de l'ensemble des parcelles) (a+b)	m²

Surfaces proches du naturel

d Surfaces proches de l'état naturel, y compris places de jeux Prairies fleuries, pelouses sèches, prairies maigres, surfaces rudérales, haies sauvages, bosquets d'arbres, mégaphorbiaies, etc.	m²
e Surfaces de zones humides et de cours d'eau Cours d'eau, étangs, mares temporaires, surfaces d'infiltration, prairies marécageuses, etc.	m²
f Surfaces de toitures végétalisées Végétation extensive diversifiée ou végétation intensive riche en structures et adaptée à la station, selon la norme SIA 312. Partout où cela est possible: mise en place de substrat en variant les épaisseurs et de structures favorables à la faune (tas de bois mort, de sable ou de pierres, petits bassins et zone humide).	m²
g Surfaces de circulation perméables Places et chemins en gravier ou en revêtement naturel stabilisé, places de parc en pavés-gazon, etc.	m²
h Surfaces de façades végétalisées	m²
i Surfaces boisées	m²
Somme des surfaces proches du naturel (d+e+f+g+h+i)	m²

Mesures spécifiques en faveur d'un climat agréable dans les espaces extérieurs

Lors de la planification des aménagements extérieurs, les mesures décrites ci-dessous sont prises pour atténuer l'effet des fortes chaleurs et des précipitations importantes dans les espaces urbains.

Les mètres carrés ne sont pas saisis ici, car les mesures prises pour un climat agréable dans les espaces extérieurs peuvent se recouper avec les surfaces proches de l'état naturel de la page 3.

Ombrage

Importante proportion de surfaces ombragées grâce à des arbres, des arbustes et des pergolas / éléments recouverts de végétation ; une disposition des aménagements conçue pour augmenter la qualité de séjour ; des espèces résistantes à la sécheresse et à la chaleur, adaptées à leur emplacement

Description des mesures mises en place:

Végétalisation

Choix de plantes adapté à l'emplacement, prenant en compte des espèces résistantes à la sécheresse et à la chaleur ; plantations riches en espèces ; diversité des structures grâce à des espaces verts variés et de différents types (prairies fleuries, haies, plantes vivaces, sites humides, etc.)

Description des mesures mises en place

Matériaux

Faible proportion de surfaces imperméables ; utilisation de matériaux et revêtements de couleur claire (albédo élevé = absorption plus faible de chaleur) ; choix des matériaux en fonction de leur stockage thermique: asphalté > pavage > dalles > revêtement naturel > surfaces vertes

Description des mesures mises en place

Plans d'eau & ressources en eau (gestion durable des ressources en eau)

Bassins de rétention, noues, puits, zones humides naturelles / urbaines, etc. ; principe de la ville-éponge (stockage et évaporation de l'eau de pluie au niveau local) ; irrigation avec l'eau de pluie

Description des mesures mises en place

Aération

Créer des corridors d'air frais ; favoriser les échanges d'air avec les espaces verts adjacents ; réduire les obstacles qui entravent la circulation de l'air comme les haies et les arbres fermés, les murs, etc.

Description des mesures mises en place

Certification d'un site d'habitation aménagé et entretenu de manière proche du naturel

Principe

Le label de qualité de la Fondation Nature & Économie distingue les sites qui s'illustrent par la contribution qu'ils apportent à la conservation de la biodiversité, ainsi que par l'opportunité qu'ils donnent aux habitantes et habitants d'être en relation directe avec la nature.

Par site d'habitation, on entend un ou plusieurs bâtiments totalisant au moins 15 unités d'habitation.

Des aménagements proches du naturel ne favorisent pas seulement le nombre d'espèces et la biodiversité, mais assurent en même temps une grande qualité des espaces extérieurs de détente. Proche du naturel signifie que les surfaces imperméables sont le moins nombreuses possible, et que les espaces extérieurs sont principalement dominés par des prairies, arbres et arbustes, plutôt que par du goudron et du gazon. Tout cela affecte fortement le climat local (microclimat) et la santé des habitantes et habitants.

La Fondation Nature & Économie ne conseille pas seulement les requérants en matière de biodiversité, mais leur offre également son soutien pour la réalisation d'espaces extérieurs de qualité et adaptés au changement climatique, par le biais de mesures ciblées à mettre en œuvre lors des phases de planification et d'aménagement des espaces verts. Vous trouverez des conseils et des mesures dans le « catalogue de mesures-climat urbain / écologie urbaine » à la page 8.

Critères

Les critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations cantonales en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage. Ils s'articulent de façon à harmoniser à la fois exigences esthétiques, contraintes d'usage et d'entretien et développement de la nature.

Désormais, les critères qui se concentrent sur la biodiversité sont complétés par un catalogue de mesures relatives au « climat urbain / écologie urbaine » (page 8). Le catalogue de mesures a été développé par le bureau d'architecture paysagère « *freiraumarchitektur* », qui continue à développer le catalogue et les critères en collaboration avec la fondation.

Critères de certification pour un site d'habitation

Exigences minimales

- 1** Au moins 30% des surfaces extérieures sont proches du naturel et riches en structures. Peuvent être comptabilisées en tant que surfaces proches du naturel:
 - les plans ou cours d'eau aménagés de manière naturelle, les zones humides ou mares temporaires;
 - les surfaces forestières, les bosquets et arbres indigènes, et les vergers haute-tige. **En fonction de l'emplacement, il faut privilégier les espèces tolérantes à la chaleur et à la sécheresse;**
 - les haies mixtes (espèces variées) indigènes;
 - les hautes herbes, les ourlets herbeux;
 - les prairies fleuries, maigres ou humides et les pelouses fleuries riches en espèces;
 - les surfaces rudérales et pionnières, les friches, les surfaces minérales peu enherbées comme les places de graviers, de marne, etc. **Il est important de noter que les grandes surfaces peu végétalisées peuvent se réchauffer fortement, voir « catalogue de mesures - climat urbain / écologie urbaine»;**
 - les murs en pierres sèches, les murgiers, les tas de branches ou de bois mort, les nichoirs;
 - les toitures avec une végétalisation indigène extensive ou intensive, riches en structures (peut représenter au maximum un quart des 30% de surfaces naturelles; d'avantage n'est pas pris en compte), voir fiche technique toitures végétalisées;
 - les façades végétalisées;
 - les surfaces de circulation (routes, chemins, places) perméables, sans évacuation des eaux par canalisation. **Il faut veiller à utiliser des revêtements d'origine régionale (courtes distances de transport), qui absorbent le moins possible de chaleur (albédo élevé) et qui garantissent la perméabilité à l'eau à long terme.**
- 2** Il convient de veiller à ce que la proportion de surfaces imperméables soit la plus faible possible (p. ex. seulement surfaces d'exploitation). Un maximum de 30% des surfaces extérieures peuvent être recouvertes d'un revêtement imperméable (accès, stationnement, etc.).
- 3** Les surfaces naturelles sont plantées de manière **aussi diversifiée que possible** avec des espèces indigènes adaptées à la station (cf. Flora Helvetica).
- 4** L'entretien approprié des surfaces naturelles est garanti.
- 5** L'utilisation de biocides et d'engrais est interdite sur les surfaces comptabilisées en tant que surfaces naturelles. Les herbicides sont interdits sur l'ensemble du site.
- 6** Les prairies naturelles sont fauchées au maximum deux fois par année.
- 7** L'eau des toits et l'eau de pluie sont autant que possible infiltrées dans les sols, pour autant qu'elles ne soient pas polluées et que le sous-sol s'y prête.
- 8** Les places de jeux sont aménagées de manière naturelle, c'est-à-dire:
 - La mise en place d'équipements de jeu préfabriqués est limitée et ceux-ci sont, autant que possible, faits de matériaux naturels;
 - L'utilisation de bois indigène non traité est conseillée;
 - Matériaux de jeux = matériaux naturels (sable, pierres, eau, branches de saule, terre, copeaux etc.);
 - Les aménagements doivent offrir aux enfants un espace pour développer leur créativité;
 - Les aires de jeux sont suffisamment ombragées;
 - Les recommandations techniques du bpa (bureau de prévention des accidents) doivent dans tous les cas être suivies.
- 9** Les caractéristiques futures du site, comme la chaleur et la sécheresse accrues ou les fortes précipitations, sont prises en compte (adaptation au changement climatique). Conseils et mesures : voir « catalogue de mesures - climat urbain / écologie urbaine» (page 8)

Conditions et recommandations pour les surfaces restantes

- Nouvelles plantations : privilégier l'utilisation d'espèces végétales indigènes et adaptées à la station.
- Biocides et engrais : renoncer de manière générale aux produits phytosanitaires. Là où une application ne peut être évitée, utiliser de préférence des produits biologiques ménageant la faune auxiliaire.
- Des mélanges de graines régionales et indigènes sont utilisés pour les pelouses (fleuries) résistantes au piétinement.
- Préférer des matériaux naturels d'origine régionale pour l'aménagement des places et des chemins ou en tant que substrat pour les toitures végétalisées ; et des mélanges de graines indigènes et régionaux pour les espaces verts.
- Néophytes invasives (plantes exotiques envahissantes): ne pas planter des espèces de la «liste des espèces envahissantes et potentiellement envahissantes » (buddleia, sumac, etc.), disponible sur « www.infoflora.ch ».
- Partout où cela est possible, des habitats pour les animaux sauvages sont activement créés.
- Les barrières et les pièges pour les petits animaux sont évités.
- Les éclairages extérieurs sont conçus de manière à ne pas nuire à la nature.
- Les substrats contenant de la tourbe sont évités et remplacés par des alternatives.
- Réseaux écologiques : l'interconnexion des espaces proches de l'état naturel est renforcée.
- Participation : impliquer autant que possible les habitants dans l'aménagement et l'entretien de leur environnement direct.
- Des espaces de détente pour les utilisateurs/trices rendent l'espace extérieur attrayant et leur permettent de découvrir ces espaces proches de la nature.
- Chats : en zone urbaine la diminution des populations de lézards, d'orvets, de différentes espèces de batraciens et d'oiseaux est due, en partie, à une importante densité de chats. Mettre en place des obstacles sur les troncs d'arbres et attacher des colliers à grelot aux chats permet de limiter le succès de leur chasse.

Recommandations pour l'entretien d'un site proche du naturel

L'aménagement et l'entretien d'un site proche de l'état naturel implique de disposer de connaissances professionnelles spécifiques. Nous recommandons de confier l'exécution et le suivi des travaux à une entreprise disposant d'une expérience confirmée dans le domaine des jardins naturels.

Coûts et prestations

Le tarif du forfait de certification et les cotisations annuelles dépendent du nombre d'appartements faisant partie du site. Le forfait de certification couvre les prestations suivantes:

- Visite sur site et rédaction d'un rapport d'audit par un expert de la fondation.
- Impression et envoi du certificat de la fondation.
- Bref compte-rendu avec galerie de photos, dans la rubrique «Nouveaux sites certifiés» et intégration dans la rubrique «Sites certifiés» sur la page internet de la fondation Nature & Économie.
- Rédaction d'un communiqué de presse par la fondation à l'attention des médias régionaux, des communes et des cantons concernés.
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la fondation à des fins publicitaires ou de communication pendant la durée de la certification.

La cotisation annuelle couvre les frais de recertification (visites d'audit tous les 5 ans), des prestations d'assistance et de conseil de la fondation pour l'amélioration continue des qualités naturelles du site ainsi que l'envoi de notre magazine clients et de notre rapport annuel. La résiliation d'adhésion à la certification est possible à chaque fin d'année.

Nombre d'appartements	Forfait de certification	Cotisation annuelle
15–100 appartements	Fr. 2500.– hors TVA	Fr. 500.– hors TVA
101–200 appartements	Fr. 3500.– hors TVA	Fr. 500.– hors TVA
201–500 appartements	Fr. 5000.– hors TVA	Fr. 700.– hors TVA
plus de 500 appartements	à convenir	à convenir

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB, Migros, Losinger Marazzi AG, Winkler & Richard AG, Jardin Suisse.

Partenaires de projet

Canton de Vaud, Industrielle Werke Basel IWB.

Catalogue des mesures – climat urbain / écologie urbaine

freiraumarchitektur

Domaine d'action	Champ d'action	Mesures générales / recommandations	Objectif souhaité	Synergies écologiques	Conflits potentiels	Mesures spécifiques au projet
Environnement et espaces verts	 Ombrage	<ul style="list-style-type: none"> Régler précis de l'ombrage pour augmenter la qualité de séjour Augmenter la proportion de zones ombragées, de préférence avec des arbres S'il n'est pas possible de planter des arbres, il convient de développer des concepts temporaires ou mobiles pour augmenter l'ombrage Combinaison d'allées d'arbres et de bandes de végétation 	<ul style="list-style-type: none"> Rétrofroidissement des zones urbaines à grande échelle Créer des « oasis de fraîcheur » Création d'espaces de détente en extérieur Réduction de l'absorption de chaleur par les surfaces imperméables 	Utiliser si possible des espèces indigènes	Espèces indigènes vs espèces résistantes à la chaleur / tolérantes au sel	A définir spécifiquement pour chaque projet
		<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la diversité structurelle (prairies fleuries, structures de haies, zones de roseaux, etc.) Réduction des gazons « purs » à faible taux d'évaporation Aménagement en mosaïque d'espaces verts et de types de végétation différents 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du rafraîchissement à travers l'évapotranspiration La diversité des types d'espaces extérieurs a un effet positif sur les visiteurs Création de conditions microclimatiques dans l'espace urbain Augmentation de la biodiversité dans l'espace urbain 	<p>Les ourlets herboux, les prairies extensives, etc. sont des habitats et des zones de transition écologiquement précieux pour diverses espèces d'insectes, d'amphibiens et de reptiles</p>	L'accessibilité et les usages des surfaces sont limités. Une faible pression d'utilisation est requise.	A définir spécifiquement pour chaque projet
Environnement et espaces verts	 Végétalisation	<ul style="list-style-type: none"> Concept de la ville-éponge (Stockage de l'eau provenant des précipitations - évaporation lors des périodes de beau temps) Optimisation de la gestion des eaux de pluie (installations d'infiltration, bassins de rétention, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources en eau Rafraîchissement à travers l'évaporation 	<p>Les surfaces inondables, les sites humides, etc. constituent des habitats et des refuges précieux pour diverses espèces animales et végétales spécialisées.</p>	L'accessibilité et les usages des surfaces sont limités. Une faible pression d'utilisation est requise.	A définir spécifiquement pour chaque projet
		<ul style="list-style-type: none"> Créer des couloirs d'air frais Favoriser la circulation de l'air et l'échange avec les espaces verts adjacents La perméabilité des entrées de cours et des espaces entre les bâtiments favorisent le renouvellement de l'air Les couloirs de ventilation doivent être libres de tout obstacle (attention notamment au choix des arbres) 	<ul style="list-style-type: none"> Introduire de l'air frais et « propre » et le distribuer de manière optimale dans un quartier / un district L'effet de l'accumulation de chaleur est réduit Réduction de la part d'air pollué (par ex. par les émissions du trafic ou autres) 	<p>Un microclimat tempéré a un effet positif sur les habitats des espèces animales et végétales indigènes. Même les reptiles qui aiment la chaleur n'apprécient pas les températures trop élevées.</p>	Les mesures en faveur de l'aération doivent être coordonnées avec celles de l'ombrage, il convient de les évaluer conjointement.	A définir spécifiquement pour chaque projet
Environnement et espaces verts	 Aération	<ul style="list-style-type: none"> Désimperméabilisation par des matériaux naturels et renforcement de la perméabilité du sol Augmenter l'effet albédo – utiliser des matériaux de couleur claire – absorber plus de l'énergie thermique, absorption plus faible de la chaleur) Stockage de la chaleur : asphalte > dalles > revêtements naturels > espaces verts 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'accumulation de chaleur et donc de l'effet d'îlot de chaleur Réduction de la chaleur émise pendant la nuit L'échange d'eau plus important avec le sous-sol entraîne un effet de rafraîchissement supplémentaire 	<p>Les revêtements perméables peuvent également constituer des milieux pionniers et ruraux, qui sont des habitats importants pour les insectes et les reptiles.</p>	Les sites pionniers et ruraux sont contrôlés grâce à un entretien adapté. Ils ne doivent pas être envahis par les buissons, car ces sites perdraient alors leur fonction d'habitat.	A définir spécifiquement pour chaque projet
		<ul style="list-style-type: none"> Matériaux 				